

Note du Secteur Contenus du SNES à propos du débat sur les rythmes scolaires.

Luc Chatel a installé le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires le 7 juin 2010.

Les dates principales du calendrier ministériel sont les suivantes :

- jusqu'en décembre : débats publics et consultations
- janvier : synthèse remise au ministre
- avril : élaboration du rapport d'orientation et proposition de pistes
- mi mai : présentation par le ministre **des pistes de travail retenues et du calendrier d'application**

Le SNES a donc la responsabilité :

- d'être présent dans le débat en évitant le piège des entrées ministérielles qui, comme pour la réforme du lycée ou celle des retraites imposent à l'opinion des solutions toutes faites. Les spécificités des problématiques second degré doivent être apparentes, en complément d'une réflexion FSU concernant l'ensemble du système éducatif.
- d'apporter rapidement des éléments pour « instruire le dossier » afin de donner des outils aux collègues, aux militants, et leur permettre, par exemple, d'animer des débats publics, dans les établissements, de répondre aux sollicitations des collègues, des parents d'élèves, des journalistes etc...
- de suivre de près l'expérimentation qui vient de débiter dans 83 collèges et 41 lycées (mais notons au passage que le ministère aura du mal à s'appuyer sur les résultats de cette expérimentation, puisqu'elle doit durer trois ans et qu'il doit rendre ses arbitrages en mai 2011...)

I Le débat posé par le ministère, et là où il conduit inévitablement...

Extraits du dossier de presse en ligne sur le site du ministère :

- *Le système scolaire français compte l'un des plus grands nombres d'heures de cours en Europe. Mais ces heures sont réparties sur un nombre de jours de classe parmi les plus bas.*
- *Les journées de cours sont trop longues pour les élèves. Ce rythme génère fatigue et stress. Il a des conséquences sur les résultats des élèves et sur le climat des établissements scolaires.*

Chiffres clés :

144 : c'est le nombre de jours de classe par an en France, pour les écoles, le plus bas dans toute l'Europe. La moyenne dans l'OCDE est de 184 jours.

864 : c'est le nombre d'heures de cours dispensées par an en primaire. La moyenne dans l'OCDE est de 769 heures.

35 : c'est le nombre d'heures de cours que peut atteindre l'emploi du temps d'un lycéen.

Même si les performances françaises aux tests PISA ne sont pas évoquées dans ce dossier de presse, ces données se sont d'ores et déjà invitées dans les débats. Ainsi, les élèves français auraient beaucoup d'heures de cours pour une réussite médiocre aux tests PISA....

Si rien n'est dit sur les missions de l'école, les contenus, les pratiques, les conditions d'études des élèves, un autre débat est sous-jacent, initié notamment lors du déplacement de Chatel au Danemark : celui de l'école fondamentale et celui du renforcement de l'autonomie des établissements, avec des horaires par matière fixés localement.

Comme pour la réforme des lycées, le débat ne s'intéresse pas d'abord à ce que l'on enseigne et comment on l'enseigne.

Où cette façon de poser le débat par le ministère peut-elle mener sinon aux conclusions suivantes ? :

- il faut diminuer le nombre d'heures de cours hebdomadaires
- il faut concentrer les cours obligatoires sur les fondamentaux pour que les élèves réussissent mieux
- il faut diminuer les vacances d'été et/ou introduire un zonage des grandes vacances

On peut sans doute craindre, qu'au passage, le ministère tentera de récupérer des moyens supplémentaires pour atteindre le nombre de suppressions de postes prévues.

Il est donc de notre responsabilité d'imposer une autre façon d'entrer dans le débat des rythmes scolaires, en partant des missions de l'école, de notre conception du service public d'éducation, de la culture commune, du contenu du temps scolaire, des contenus et des pratiques.

Il nous faut être capable de répondre aux questions particulières que le ministre, les lycéens, les parents, les associations complémentaires mettent sur le devant de la scène (amplitude de la journée de classe, nombre d'heures hebdomadaires, existence et encadrement du travail personnel, activités extra-scolaires etc...), mais pas de façon séparée en isolant les questions.

L'enjeu est multiple et concerne les missions de l'école et la conception de la formation initiale, (culture commune, place des disciplines...), les conditions d'enseignements et d'emploi (quels personnels pour faire quoi ?).

II Imposer une autre approche

La question des « rythmes scolaires » ne peut être déconnectée de celle des missions de l'Ecole et en premier lieu celle des objectifs de formation. Les pressions économiques, budgétaires d'un côté et de l'autre les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une simple diminution du temps scolaire accompagnée d'un renvoi à l'extérieur de la prise en charge d'activités culturelles, sportives ou artistiques. Interroger l'organisation du temps scolaire sans interroger en parallèle les rythmes de vie dans la société et les contraintes matérielles, géographiques et spatiales qui pèsent sur l'Ecole, fait courir le risque d'une simple adaptation de la vie du rythme des jeunes à celui des adultes, écartant le principe que l'Ecole doit pouvoir imposer à la société un certain nombre de contraintes issues des objectifs de formation de la jeunesse et de la volonté d'élévation des qualifications de tous.

La réflexion du SNES et la FSU ne peut se réduire à l'élaboration de réponses ponctuelles aux questions « de bon sens » posées par le gouvernement, mais bien d'englober ces questions d'organisation du temps scolaire dans le projet éducatif que nous portons.

Il nous semble important de poser au préalable quelques problématiques :

- quelle scolarité obligatoire et pour quelle culture commune ? Le maintien de la scolarité obligatoire à 16 ans centrée sur l'acquisition du socle commun induit une approche totalement différente de celle que permettrait la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans avec l'objectif d'une culture commune qui englobe toutes les composantes de la formation de l'individu et du citoyen.
- quelles disciplines enseignées ? Ainsi, par exemple, dans certains pays d'Europe les enseignements artistiques ou l'éducation physique et sportive ne sont pas inclus dans les enseignements obligatoires (y compris dans les niveaux de classe correspondant à l'école primaire ou au collège).
- quelle articulation entre travail en classe, travail scolaire personnel prescrit à l'extérieur de la classe et activités sportives, artistiques et culturelles sur les temps de loisirs ?
- quelles conditions de travail et d'étude, quelles modalités d'organisation du cours, quelles pratiques permettent de rendre moins fatigante, moins stressante et plus attractive l'activité scolaire ?

Quelques pistes face au discours ministériel :

- Le système proposé par le ministère renforce la hiérarchie des disciplines et sous-entend que certaines nécessitent un investissement intellectuel et doivent être placées le matin, les autres l'après-midi.

Il s'agit d'une vision erronée des enseignements. Si l'on peut dire que les modes de sollicitation sont différents d'une discipline à l'autre, que les pratiques mises en œuvre ne nécessitent pas le même investissement de la part des élèves (y compris à l'intérieur d'une même matière), toutes les disciplines nécessitent des efforts intellectuels

- « Cours le matin, sport l'après-midi ». Cette formule ne reflète pas la réalité. Il y a forcément des cours l'après-midi puisqu'une semaine de 5 jours ne permet que 20 h de cours le matin

- Le sport n'est pas le seul concerné in fine par cette expérimentation, il y a aussi les arts puisque les textes précisent qu'il s'agit aussi de proposer « des activités artistiques et culturelles », voire « du soutien personnalisé ».

- Il y a un risque d'amalgame entre les activités de l'accompagnement éducatif et les activités mises en place dans le cadre de l'expérimentation des rythmes scolaires puisqu'elles portent sur les mêmes domaines : sport, arts, soutien, et que tout est rémunéré en HSE.

- Il y a un risque d'assimiler enseignements et activités. Lorsque le ministère évoque le sport, les arts, l'éducation artistique, on ne sait pas s'il s'agit d'enseignements ou d'activités. Face à ce discours globalisant, nous devons être précis sur les termes et différencier explicitement dans nos interventions les enseignements et les activités. Là où le ministère a un discours globalisant, il faut, au contraire imposer une terminologie précise.

- Concernant le nombre d'heures de cours dans les autres pays d'Europe, qui serait plus important qu'en France, comparons ce qui est comparable : dans la plupart des pays européens, le sport et les arts ne relèvent pas d'enseignements obligatoires au collège, ni optionnels au lycée, et ne font même pas partie des missions de l'école.

- Cette organisation du temps scolaire, avec une journée de cours qui se terminerait plus tôt, aurait sans doute un impact important sur la vie professionnelle des femmes.

- Avoir à l'esprit que l'Allemagne est en train d'abandonner progressivement ce dispositif